

1. Intitulé du certificat

Ervaringsbewijs: monitor/begeleider in de beschutte en sociale werkplaatsen

dans la langue d'origine

2. Traduction de l'intitulé du certificat

Certificate of professional competence: leader/coach of sheltered and social workshops (EN)

Titre de compétence professionnelle: moniteur/accompagnateur des ateliers protégés et sociaux (FR)

Cette traduction est dépourvue de toute valeur légale.

3. Description des compétences acquises

La norme a été développée et approuvée par les partenaires sociaux sectoriels.

Le titulaire du titre de compétence professionnelle est capable de:

planifier et organiser:

- convertit les exigences, souhaits et aspects prioritaires spécifiques du client en une mission ;
- répartit une mission en sous-tâches jusqu'à ce que chaque travailleur du groupe-cible soit en mesure de l'effectuer ;
- établit un planning qui tient compte du travail à effectuer et du temps, des moyens et du personnel disponibles ;
- adapte le planning aux nouvelles circonstances.

placer la bonne personne au bon endroit:

- confie à chaque travailleur d'un groupe-cible les tâches qui sont adaptées à leurs possibilités, compétences et intérêts et qui correspondent au *plan trajet individuel* ;
- confie au travailleur du groupe-cible une autre tâche si l'individu, le groupe ou le travail l'exige et procède dans le respect du *plan trajet individuel* ;
- met en œuvre des *moyens* pour adapter le travail aux possibilités et compétences individuelles.

travailler en fonction des processus et des résultats:

- prépare les machines, outils, moyens, et matières premières de telle sorte que les travailleurs du groupe-cible puissent continuer à travailler sans interruption ;
- confie une nouvelle mission dès que la précédente est terminée ;
- s'assure régulièrement que les travailleurs du groupe-cible exécutent correctement les tâches ;
- intervient immédiatement en cas de mauvaise exécution des tâches ou en cas de problèmes ;
- vérifie à l'aide de l'ordre de production et/ou des directives de l'organisation si le résultat final est atteint.

motiver:

- donne un feed-back positif à propos de l'exécution du travail ;
- émet des critiques constructives sur l'exécution du travail ;
- demande des idées ou des propositions et donne un feed-back à ce sujet ;
- confirme les travailleurs du groupe-cible qui respectent correctement les règles et présentent un comportement opportun.

accompagner individuellement:

- montre la méthode à suivre afin d'exécuter une tâche déterminée et donne des explications à ce propos ;

Note explicative

Ce document vise à compléter l'information figurant sur le certificat/titre/diplôme. Le supplément au certificat n'a aucune valeur légale. Le format adopté est conforme à la Résolution 93/C 49/01 du Conseil du 3 décembre 1992 concernant la transparence des qualifications, à la Résolution 96/C 224/04 du Conseil du 15 juillet 1996 sur la transparence des certificats de formation professionnelle, ainsi qu'à la Recommandation 2001/613/CE du Parlement européen et du Conseil du 10 juillet 2001 relative à la mobilité dans la Communauté des étudiants, des personnes en formation, des volontaires, des enseignants et des formateurs.

Pour plus d'information, visitez le site <http://europass.cedefop.europa.eu>

© Communautés européennes 2002

- répète patiemment jusqu'à ce que le travailleur du groupe-cible puisse exercer cette tâche de manière autonome ;
- rassure le travailleur du groupe-cible en cas de changements ;
- écoute ce que le travailleur du groupe-cible a à dire ;
- accède aux demandes d'aide du travailleur du groupe-cible ;
- invite les collaborateurs à dire ce qu'ils ont sur le cœur lorsqu'ils ne se comportent pas comme d'habitude ;
- adapte son style de communication au travailleur individuel du groupe-cible ;
- respecte la confidentialité des informations à propos des travailleurs du groupe-cible.

gérer les conflits:

- en cas de conflit, demande la version des travailleurs du groupe-cible concernés ;
- écoute sans prendre parti ;
- pose des questions pour identifier les points obscurs et les obstacles à la communication ;
- demande aux travailleurs du groupe-cible par quel moyen ils pourraient résoudre la situation conflictuelle ;
- conclut des accords pour régler le conflit par la conciliation ;
- indique aux travailleurs du groupe-cible les accords qu'ils ne respectent pas et répète les accords.

4. Secteurs d'activité et/ou types d'emplois accessibles pour le détenteur du certificat

Le détenteur du titre de compétence professionnelle sait travailler comme moniteur ou accompagnateur dans des ateliers protégés et sociaux.

5. Base officielle du certificat

<p>Nom et statut de l'organisme certificateur</p> <p><i>Centre de test par les autorités flamandes</i></p>	<p>Nom et statut juridique de l'autorité régionale responsable de l'accréditation/de la reconnaissance du certificat</p> <p>Ministère flamand de l'Emploi et de l'Economie Sociale <i>Boulevard Roi Albert II 35 boîte 21 1030 Bruxelles</i></p>
<p>Niveau (national ou international) du certificat</p> <p><i>Niveau Flamand VAE (Validation des Acquis de l'Expérience)</i></p>	<p>Système de notation / conditions d'octroi</p> <p><i>Toutes les compétences telles que décrites sous le point 3 doivent être prouvées.</i></p>
<p>Règlements internationaux</p>	
<p>Base légale</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Arrêté du Gouvernement flamand du 23 septembre 2005 portant exécution du décret du 30 avril 2004 concernant l'acquisition d'un titre de compétence professionnelle</i> • <i>Arrêté ministériel du 11 juin 2007 définissant les critères relatifs à la norme de moniteur/accompagnateur dans les ateliers sociaux et protégés</i> 	

6. Modes d'accès à la certification officiellement reconnus

Description du parcours suivi	Part du volume total de l'enseignement / formation (%)	Durée (heures/semaines/mois/années)
Validation des acquis de l'expérience	100	Max. 7 heures
Durée totale de l'évaluation menant au certificat		Max. 7 heures

Information complémentaire

L'évaluation a été développée selon la norme de moniteur/accompagnateur dans les ateliers sociaux et protégés, telle qu'établie et approuvée par les représentants des salariés et les représentants des employeurs du secteur. L'évaluation consiste de l'évaluation facultative d'un portfolio et de l'évaluation proprement dite par 2 évaluateurs selon la norme de moniteur/accompagnateur dans les ateliers sociaux et protégés.

Pour toute information complémentaire, notamment sur le système national de qualifications :

www.ervaringsbewijs.be

Repertoire flamand des suppléments de Certificat Europass

Vous pouvez télécharger les suppléments au certificat Europass flamands dans différentes langues et trouver également une description des systèmes nationaux et régionaux pour les qualifications sur:

www.europass-vlaanderen.be/cs